

Edité le : 22/02/2021

Rapport d'analyse Page 1 / 2

VEOLIA EAU CGE

2000 ROUTE DE MENDE  
34090 MONTPELLIER

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE21-24542	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DT DU GARD
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2102-14345-1</b>	<b>N° Prélèvement :</b>	00145793
<b>N° Analyse :</b>	00146881	<b>Nature:</b>	Eau de distribution
<b>Point de Surveillance :</b>	GOUDARGUES	<b>Code PSV :</b>	000000300
<b>Localisation exacte :</b>	MAIRIE		
<b>Dept et commune :</b>	<b>30 GOUDARGUES</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X : 44,2159800900</b>	<b>Y : 4,4658541100</b>	
<b>UGE :</b>	2490 - AGGLOMERATION GARD RHODANIEN VEOLIA		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b>	D1
<b>Nom de l'exploitant :</b>	VEOLIA EAU - CGE- ALES 256 CHEMIN DU VIGET 30104 ALES CEDEX		
<b>Nom de l'installation :</b>	GOUDARGUES	<b>Type :</b>	UDI
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 19/02/2021 à 08h57 Réception au laboratoire le 19/02/2021 à 14h31 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CHAPEL Claire Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		
<b>Traitement :</b>	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 19/02/2021 à 17h10

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Température de l'eau	11D1@ 9.9	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25 #
pH sur le terrain	11D1@ 7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	11D1@ 0.43	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	11D1@ 0.49	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Bioxyde de chlore	11D1@ N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013		
<b>Analyses microbiologiques</b>						
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11D1@ 200	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11D1@ < 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11D1@ < 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000		0 #
Escherichia coli (**)	11D1@ < 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0	#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11D1@ < 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>						
Aspect de l'eau	11D1@ 0	-	Analyse qualitative			
Odeur	11D1@ 0 Chlore	-	Qualitative			
Saveur	11D1@ 0 Chlore	-	Qualitative			
Couleur	11D1@ 0	-	Qualitative			
Turbidité	11D1@ 1.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2 #
<b>Analyses physicochimiques</b>						
<b>Analyses physicochimiques de base</b>						
Conductivité électrique brute à 25°C	11D1@ 587	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100 #
<b>Cations</b>						
Ammonium	11D1@ < 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10 #

11D1@ ANALYSE (D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Jean-christophe D'OLIVEIRA  
Directeur Qualité

